

PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA PENZE

ANNEE 2018

Actions agricoles

**Marché passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de
l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25
mars 2016 relatif aux marchés publics**

N°2018-452-02

ACTE D'ENGAGEMENT lot 5

Mars 2018

DATE DE NOTIFICATION LE :

Cette notification vaut ordre de commencer la prestation

MAITRE D'OUVRAGE :**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES BASSINS DU HAUT-LEON**

ZA DE MES MENEZ

29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation a pour objet de confier la réalisation des actions agricoles du bassin versant de la Penzé pour l'année 2018, à des prestataires compétents et qualifiés, qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage.

Le marché est décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : appui technique à l'animation (promotion des MAEC, RDV technique, essais, lettres d'information, ...)
- Lot 2 : conseils associés aux analyses Etap'N®
- Lot 3 : conseils individuels sur la fertilisation
- Lot 4 : conseils individuels sur la gestion des intercultures
- Lot 5 : conseils individuels sur les systèmes fourragers
- Lot 6 : diagnostics d'exploitations : diagnostics bactériologiques et diagnostics phytosanitaires

Le présent marché concerne le **lot n°5**. Il est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut-Léon / ZA DE MES MENEZ/ 29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

ORDONNATEUR :

Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut-Léon / ZA DE MES MENEZ/ 29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

Monsieur Le Comptable du Centre des Finances Publiques de Morlaix et Banlieue

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je, soussigné

agissant en qualité de :

- agissant pour mon propre compte
- agissant pour le compte de la société.....
Immatriculé INSEE
- n° SIRET :
- agissant en tant que mandataire
 - du groupement solidaire
 - du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières et des éléments mentionnés dans le présent acte d'engagement,

Et après avoir rempli les obligations prévues aux articles 43 à 47 du Codes des marchés publics.

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent mon offre

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles) exprimée en Euros.

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens ou que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons (rayer la mention inutile) est (sont) titulaire(s) d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle(s) encour(en)t.

Compagnie :

Police :

Confirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant des responsabilités d'ils encourent.

Compagnie :

Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise de l'offre fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes (précisées dans le CCTP du marché) :

- Les pièces relatives à la candidature de l'entreprise
- le présent Acte d'engagement, valant CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- le dossier technique de présentation et le bordereau de prix.

ARTICLE 3 : PRIX

L'évaluation des prestations telle qu'elle résulte du sous-détail des prix et du quantitatif joint à la proposition de prestation, en annexe du présent acte d'engagement :

Coût Hors T.V.A : €
T.V.A au taux de 20 % :€
Coût TTC : €

| |
|---|
| Montant total de l'opération T.V.A incluse : € TTC |
|---|

Le montant total du lot 1 s'élève à (En lettres) :

.....
..... TTC.

ARTICLE 4 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes non actualisables.

ARTICLE 5 : SOUS-TRAITANCE

5.1. Montant sous-traité désigné au marché :

Il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes du marché pour les montants figurant ci-après :

| Nature de la prestation | Sous-traitant devant exécuter la prestation | Montant de la prestation hors TVA |
|--------------------------------|--|--|
| | | |
| | | |

Le montant des prestations que l'entrepreneur chargé de l'exécution de ce lot envisage de sous-traiter pour la prestation de base, conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TVA incluse :

Les actes spéciaux des sous-traitants connus à la signature du marché figurent en annexe. Chaque acte spécial constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

5.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'étude leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du maître d'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou à céder :

| Nature de la prestation | Montant hors TVA | Montant de la TVA | Montant TVA incluse |
|-------------------------|------------------|-------------------|---------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total | | | |

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder, en tant qu'entrepreneur chargé de l'exécution de ce lot est de (*arrêté en toutes lettres*) :

.....€ TVA incluse

ARTICLE 6 : DELAIS

Le délai d'exécution doit être conforme aux engagements du candidat, celui-ci ne pouvant excéder celui fixé dans le CCTP.

ARTICLE 7 : PAIEMENT

➤ **Délai de paiement**

Les délais de paiement seront conformes à la réglementation en vigueur.

➤ **Compte à créditer**

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Titulaire du compte :

Etablissement bancaire :

| Relevé d'Identité Bancaire National | | | | |
|--|--------------|--------------|---------|---------------|
| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB | Domiciliation |
| | | | | |

| IBAN (Identification Bank Account Number) | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|----------------------------|
| | | | | | | | BIC (Bank Identifier Code) |
| | | | | | | | |

| TVA Intracommunautaire |
|-------------------------------|
| |

➤ **Modalités de paiement**

Le règlement sera versé en une seule fois après réception définitive des prestations et levée des éventuelles réserves.

➤ **Retenue de garantie**

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La personne publique bénéficie du transfert des droits suivants : l'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de la personne responsable du marché et du titulaire en la matière est l'option A telle que définie au chapitre IV du CCAG-PI (art. 19 à 31 inclus).

ARTICLE 9 : DECLARATIONS

L'entreprise soussignée, affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Codes des Marchés Publics ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

Elle certifie que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement et présentera les justificatifs listés à l'article D8222-5 du code du travail afin de permettre au maître d'ouvrage de procéder aux vérifications imposées par l'article L. 8222-1 du susdit code.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de paiement.

Fait en un seul original,

A, le.....

Mention manuscrite

« lu et approuvé »,

et signature du titulaire du marché :

Accepté par le Maître d'ouvrage
pour valoir Acte d'engagement,
A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner,
le

ACTE SPECIAL

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

MARCHE

Titulaire :

Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Nature :

Montant TVA comprise :

SOUS-TRAITANT ⁽¹⁾

Nom, raison ou dénomination sociale :

.....

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

.....

⁽¹⁾ Pièces jointes : Déclaration du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction visée à l'article 6 et des obligations de l'article 6-4 du décret n°93-584 du 26-03-93 en application de la loi 93-122 ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays, qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales au regard des obligations des articles L.143.3, L.143.5 et L.620.3 du Code du Travail. Une attestation de non condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire.

CONDITIONS DE PAIEMENT OU CONTRAT DE SOUS TRAITANCE ⁽²⁾

Avances :

Modalités de calcul et de versement des acomptes :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix : prix fermes non actualisables

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....

Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

(2) A compléter impérativement ou indiquer sans objet.

Comptable des paiements :

Date :

Personne représentant le maître d'ouvrage

.....

Le mandataire du groupement ou l'entrepreneur titulaire

.....

Le sous-traitant de 1^{er} rang (en cas de sous-traitant de 2^{ème} rang)

Nom